

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

# BULLETIN OFFICIEL

1<sup>er</sup> juin 1944



Vol. XXVI. N° 1

## SOMMAIRE

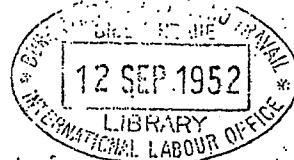


### Déclaration, recommandations et résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail au cours de sa vingt-sixième session

Déclaration		Pages
Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation internationale du Travail		1
Recommandations		
N°		
67.	Recommandation sur la garantie des moyens d'existence, 1944	4
68.	Recommandation sur la sécurité sociale (forces armées), 1944	27
69.	Recommandation sur les soins médicaux, 1944	30
70.	Recommandation sur la politique sociale dans les territoires dépendants, 1944	47
71.	Recommandation sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944	64
72.	Recommandation sur le service de l'emploi, 1944	77
73.	Recommandation sur les travaux publics (organisation nationale), 1944	79
Résolutions		
1.	Résolution concernant les dispositions de caractère social à insérer dans le règlement général de la paix	82
2.	Résolution concernant la Déclaration faite à la Conférence par les représentants des pays occupés d'Europe Annexe: Déclaration faite à la Conférence par les représentants des pays occupés d'Europe	89 90
3.	Résolution concernant la Constitution et la pratique constitutionnelle de l'Organisation internationale du Travail, ainsi que les relations de celle-ci avec d'autres organismes internationaux	93
4.	Résolution concernant le caractère international des fonctions du Directeur et du personnel du Bureau international du Travail	95
5.	Résolution concernant les commissions d'industrie	96

JLO  
410  
D 32 / Fr.  
26/27 (1944/45)  
3

587043



Allocution adressée par le Président des Etats-Unis d'Amérique aux délégués à la vingt-sixième session de la Conférence internationale du Travail, réunis à la Maison Blanche, à Washington, le 17 mai 1944

Vous vous êtes réunis à Philadelphie où, il y a 168 ans, les fondateurs des Etats-Unis ont proclamé comme allant de soi certaines vérités. Ils ont affirmé notamment que tous les hommes ont été dotés par le Créateur de certains droits inaliénables, parmi lesquels se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Ces mots expriment le but permanent de tous les peuples épris de l'idéal de la liberté et de la démocratie.

Il se peut que la Déclaration que vous avez rédigée à Philadelphie prenne un jour une portée analogue. Dans cette Déclaration, vous avez affirmé à nouveau certains principes qui forment le rempart essentiel de toute paix permanente. En présence de l'usage toujours plus répandu de la machine et de la révolution qui s'est produite dans les transports, il convient que le monde reconnaisse le principe fondamental de cette Déclaration: « La pauvreté, où qu'elle soit, constitue un danger pour la prospérité universelle. » Nous prenons ce principe pour guide dans toutes nos délibérations sur les questions économiques.

Vous avez proclamé le droit de tous les êtres humains au bien-être matériel et au progrès spirituel, dans la liberté et la dignité et dans des conditions assurant à tous la sécurité et des chances égales en matière économique. La réalisation de ces conditions doit être le but essentiel de la politique sur le plan national comme sur le plan international. A dire vrai, c'est en fonction des résultats qu'elles obtiendront dans ce sens que l'on appréciera dans l'avenir le mérite et le succès des mesures de caractère international qui seront prises.

Votre Déclaration résume les aspirations d'une époque qui a connu deux guerres mondiales. J'ai le ferme espoir que rétrospectivement les générations la considéreront comme un événement marquant dans la pensée humaine. Je suis heureux de pouvoir, au nom des Etats-Unis, adhérer aux termes mêmes de cette Déclaration. Et je suis persuadé qu'à bref délai toutes les Nations-Unies apporteront leur adhésion enthousiaste à ce texte.

En examinant le compte rendu de vos travaux je remarque que, pour la première fois dans l'histoire, vous avez formulé, sous une forme permettant de l'adopter comme un traité international, une

série d'objectifs d'ordre social. Je constate que parmi ces objectifs se trouvent le plein emploi, des salaires et des conditions de travail visant à assurer à tous une juste part des fruits du progrès, le développement de la sécurité sociale, la reconnaissance du droit de conclure des conventions collectives, la protection de l'enfance et des mesures visant à faciliter l'accès à l'enseignement et à la formation professionnelle. Il vous appartiendra de faire réaliser ces objectifs, par l'intermédiaire de votre propre organisme et par celui des organismes internationaux qui seraient éventuellement créés dans l'avenir.

Avec une profonde sagesse, vous vous êtes rendu compte que l'on ne peut atteindre et réaliser de manière permanente ces objectifs si l'activité économique utile ne se tient pas à un niveau élevé. Vous avez recommandé l'adoption d'un ensemble de mesures et d'obligations d'ordre économique tendant à créer dans ce domaine une situation qui permettra la réalisation permanente de ces objectifs.

C'est également avec sagesse que vous avez prévu le développement et la réorganisation de l'Organisation internationale du Travail elle-même, pour l'élargir et la renforcer en vue de la réalisation de ces objectifs d'ordre social et en même temps pour la rattacher, sur la base de la collaboration, avec les différents organismes nouveaux qui seraient créés par les Nations-Unies. Ainsi disposerons-nous d'un excellent mécanisme pour l'élaboration de certains aspects du règlement de la paix. Je tiens à vous donner l'assurance que le gouvernement des États-Unis fera tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que le règlement de la paix comprenne des dispositions visant à la réalisation de ces objectifs en matière sociale et de questions du travail.

Les populations des pays occupés sont actuellement soumises à de terribles souffrances. Leurs représentants ont donné leur adhésion aux objectifs sociaux et aux mesures d'ordre économique que vous avez formulées. Je veux croire que ceci marque le début d'une ère nouvelle, d'une époque meilleure, qui permettra le bien-être matériel, la sécurité et le développement spirituel et individuel pour tous ceux qui souffrent si cruellement aujourd'hui sous la botte de l'opresseur. Les Nations-Unies sont décidées à faire bénéficier des objectifs sociaux les opprimés du monde entier.

Je tiens à féliciter ceux d'entre vous qui ont pris part à la Conférence. Ma reconnaissance vous est acquise pour le programme d'aide mutuelle que vous avez élaboré; ce programme, j'en suis convaincu, sera une source d'inspiration pour tous ceux de notre génération qui veulent édifier et maintenir une paix équitable.

---